

## Appel aux habitants de la commune de Masclat

Suite à la sécheresse qui a frappé cette année notre département et en particulier le Gourdonnais, la commune de Masclat souhaite déposer un dossier de demande de classement au titre de **catastrophe naturelle sécheresse** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

L'information et l'appel aux habitants ne sont pas anodins. L'établissement d'un décret de classement en catastrophe naturelle est un cas exceptionnel.

Concrètement, je souhaite recenser les administrés dont le logement ou bâtiment a subi des détériorations (fissures, glissement de terrain, ...) à cause de la sécheresse qui a sévi sur le département.

Si vous êtes victimes de tels dommages, merci de déposer en mairie avant le 15 décembre 2019 un dossier le plus complet possible. N'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de la mairie qui vous guidera sur les pièces à fournir.

Par ailleurs, les dossiers seront déposés auprès des services de l'Etat qui nous informeront de leur décision. Nous vous invitons à faire dès à présent, une déclaration auprès de votre assureur par lettre recommandée.

Mme le Maire

Monique BOUTINAUD

